

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 12 mars 2020

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 71

Pouvoirs : 8

Membres votants : 79

Date de la convocation : 06/03/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi douze mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Nassandres sur Risle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur GOSSELIN François, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Madame LALLEMAND Colette, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur BOULLIER Philippe, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DORGERE François, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur KIFFER Daniel, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALARGE Pierre, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur VAMPA Marc, Madame VAN DEN DRIESSECHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard,

Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame TURPIN Annie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur WEBER Claude pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André.

Délibération n° 46/2020 : Etude pré-opérationnelle en vue de définir les conditions de mise en œuvre d'une OPAH – demandes de subventions auprès de l'ANAH et du Département de l'Eure

L'Intercom Bernay terres de Normandie a lancé un marché afin de réaliser une étude pré-opérationnelle afin de définir les conditions de mise en œuvre d'une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) sur son territoire.

Pour rappel, une OPAH est actuellement en cours sur les secteurs de Beaumesnil et Broglie et se terminera en octobre 2020.

Cette étude comprendra, notamment, :

- Un descriptif de l'état général du bâti et des espaces libres ainsi que les statuts juridiques de propriété,
- Une analyse du parc de logement,
- Un repérage des logements indignes à traiter en priorité,
- Une analyse sociale de la situation des résidents,
- Une estimation du potentiel de travaux de réhabilitation à engager, des logements vacants, des démolitions potentielles, ...
- Une programmation des aides au logement,
- Un état du fonctionnement en matière de déplacements,
- Une identification des enjeux architecturaux et patrimoniaux,
- Une analyse des besoins en matière de commerces et de services de proximité,
- Un repérage des acteurs publics ou privés comme intervenants potentiels dans l'opération.

Elle se terminera par la rédaction d'un projet de convention d'opération, formalisation contractuelle du programme d'intervention déterminé à l'issue des analyses et conclusions menées auparavant.

Cette étude pré-opérationnelle pourra bénéficier d'un financement de l'ANAH à hauteur de 50% du HT et du Département de l'Eure à hauteur de 35% du HT. Le plan de financement prévisionnel de cette étude, dont le coût est de 45 890 € HT soit 55 068 € TTC, est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût étude HT	45 890 €	ANAH 50%HT	22 945 €
		Département 35%HT	16 061 €
		Autofinancement 15% HT	6 884 €
Total des dépenses HT	45 890 €	Total des financements HT	45 890 €
TVA (20%)	9 178 €	TVA (20%) charge Intercom	9 178 €
Total dépenses (TTC)	55 068 €	Total recettes (TTC)	55 068 €

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer pour solliciter l'aide des financeurs pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération n°AG2017-47 en date du 14 décembre 2017, modifiée, définissant l'intérêt communautaire en matière de réalisation d'OPAH ;

Vu la délibération n°11/2020 en date du 06 février 2020 attribuant le marché public relatif à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de définir les conditions de mise en œuvre d'une OPAH ;

Sur proposition du bureau du 27 février 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- ✓ **APPROUVE** le lancement de l'étude pré-opérationnelle qui permettra à l'Intercom Bernay Terres de Normandie de disposer d'éléments d'analyse et de cadrage suffisants lui permettant de définir sa stratégie opérationnelle d'amélioration de l'habitat ;
- ✓ **DECIDE** de retenir l'opérateur SOLIHA Normandie Seine pour la réalisation de cette étude ;
- ✓ **SOLLICITE** les aides financières de l'ANAH et du Département de l'Eure selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût étude HT	45 890 €	ANAH 50%HT	22 945 €
		Département 35%HT	16 061 €
		Autofinancement 15% HT	6 884 €
Total des dépenses HT	45 890 €	Total des financements HT	45 890 €
TVA (20%)	9 178 €	TVA (20%) charge Intercom	9 178 €
Total dépenses (TTC)	55 068 €	Total recettes (TTC)	55 068 €

- ✓ **APPROUVE** le coût de l'étude d'un montant total de 45 890€ HT soit 55 068€ TTC ;
- ✓ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2020 ;
- ✓ **INDIQUE** que la TVA est à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- ✓ **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
71	8	79	0	79	0	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200312-46_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

Affichage : 19/03/2020

Jean-Claude ROUSSELIN.